Le Petit Courrier de l'Ile d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité - **Février 2023, n° 29**

ÎLE D'ARZ
DEBOUT ET TENONS

Le mot du maire

Patrimoine

Comme vous le lirez dans cette édition du Petit Courrier, c'est désormais la municipalité qui a la charge de l'entretien et de la mise en valeur de la digue et du moulin de Berno. Cet engagement, nous le prenons très au sérieux : il nous faudra être à la hauteur du travail colossal engagé en 1994 par une poignée de bénévoles pour remettre en état ce qui n'était plus qu'une ruine.

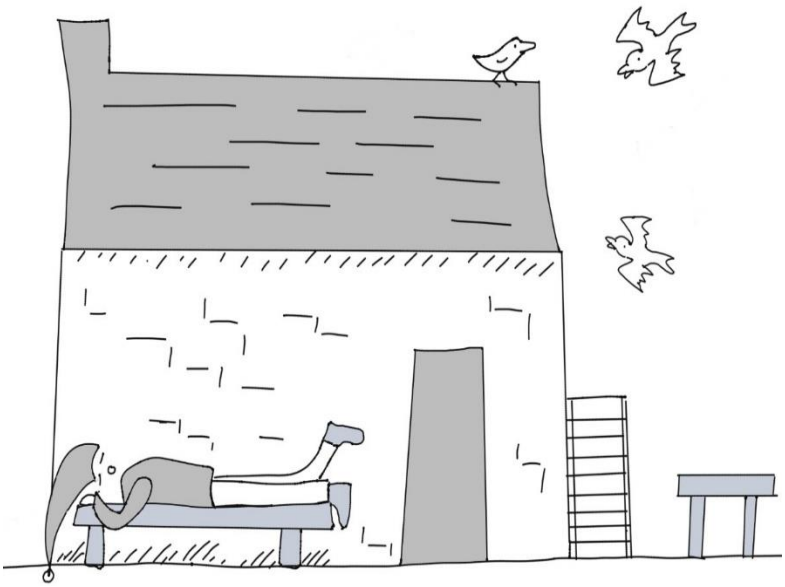

Il nous faudra mettre tout en œuvre pour préserver un élément essentiel de notre patrimoine. Le Moulin de Berno nous raconte un pan de l'histoire de la commune et de la région. Sur les rives du Golfe du Morbihan, les premiers moulins à marée sont apparus au XIIème siècle. Il y en eut jusqu'à dix-neuf. Le nôtre date du XVIème siècle. Il faut dire, qu'avant la révolution, ils étaient une source de revenus non négligeable pour les seigneurs et les abbés qui avaient le monopole de la mouture. Aujourd'hui, huit moulins ont disparu, d'autres ont été plus ou moins bien restaurés.

Alors, oui, nous prendrons soin de notre précieux moulin : il participe à ce qui rassemble et unit les habitants de l'île. C'est une des raisons pour lesquelles il est si important de le transmettre aux générations à venir : pour ne pas oublier notre histoire commune.

Mais il est une autre raison, toute aussi importante : la crise environnementale nous conduit nécessairement vers un futur plus sobre et plus écologique. Et que nous dit, à sa façon, notre petit moulin ? Qu'il est construit en matériaux naturels, uniquement avec des ressources locales, qu'il utilise une énergie renouvelable. Cela ressemble, avec les matériaux d'aujourd'hui, aux constructions de demain non ?

Le patrimoine est un bien collectif. Il a ceci d'inestimable : qu'il soit bâti, culturel, immatériel ou naturel, il témoigne de notre passé, mais nous accompagne aussi pour imaginer l'avenir.
Longue vie au Moulin de Berno !

Jean Loiseau

Zoom

Devinette : entre ces deux clés, laquelle est celle du Moulin de Berno ?

Actualités

Nouvelle école : place à la concertation

Après de premières études faites par le CAUE en 2019, la commune vient de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, paysagiste, design d'espace) pour l'école qui sera construite dans l'espace de la cour du Gourail, créant ainsi avec la médiathèque et la cantine un véritable pôle éducatif auquel est intégré un espace périscolaire.

Dans notre cahier des charges nous avions demandé d'avoir une aptitude à réaliser une construction à basse consommation énergétique avec des matériaux biosourcés, en tenant compte de son empreinte carbone, de sa préfabrication et des contraintes insulaires d'acheminement, de mise en œuvre et de coût.
Nous avons reçu 17 réponses pour cette mission. Après analyse des offres sur dossier et devant la compétence et la qualité des équipes nous avons décidé d'en auditionner cinq pour retenir en final le cabinet KASO qui nous a semblé couvrir le maximum de compétences et d'expériences (ce sont les concepteurs du nouveau centre de secours de l'Ile d'Arz).

Le calendrier est serré, la livraison étant envisagée pour fin 2024.

Il nous faut donc dès à présent, dans un souci de concertation et pour suivre tout le processus de la conception et de l'avancement du projet, constituer un comité de pilotage. Celui-ci sera composé pour partie d'élus ainsi que de personnes concernées par l'opération et habilitées par le maître d'ouvrage (la commune) à participer à l'ensemble de la démarche (enseignants, délégués de parents, Education Nationale, anciens élèves, associations…). Ce comité de pilotage sera chargé de définir précisément les objectifs fondamentaux de l'opération : la conception du bâtiment, le mobilier et les espaces extérieurs.

Discutez entre vous, informez-nous de vos souhaits, manifestez-vous auprès du secrétariat de la mairie.
Une réunion publique permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de présenter l'avant-projet retenu par le comité de pilotage.

Michel Dudon

Les Transports Iledarais : qui pour prendre la suite ?

Depuis plusieurs décennies leur petit bus sillonne les routes de l'Ile d'Arz et fait partie de notre paysage ; aux commandes, Thierry et Maryse, rejoints plus tard par Sandra.

Mais les années passent, et après Thierry, c'est Maryse qui prend sa retraite en début d'année prochaine.
Il nous fait donc réfléchir dès maintenant à la suite, organiser « l'après ». Chacun d'entre nous sait à quel point Les Transports Iledarais ont su remplir ce rôle essentiel à la vie de l'île : un service astreignant, sept jours sur sept, à chaque rotation de bateaux, pour relier le port de Béluré au bourg et aux villages. Thierry et Maryse, avec leur connaissance intime des lieux et des gens, leur sens de l'entre-aide, ont su en faire un service exemplaire. En trois décennies, ils auront parcouru 500 000 kilomètres sur notre petit caillou, 12 fois le tour de la Terre !

Alors, qui pour prendre la suite ? Des discussions sont en cours avec GMVA pour mettre en place un nouveau service. Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître en mairie. Nous pourrons en discuter et voir, avec vous, dans quelles conditions votre candidature serait possible. Attention, permis D obligatoire !

Moulin de Berno : la municipalité s'engage pour 99 ans

De gauche à droite : Jean Loiseau, Jean Bulot, Yvonnick Jegat

C'est fait ! la mairie a signé un bail emphytéotique de 99 ans avec Yvonnick Jégat, propriétaire du Moulin de Berno. Concrètement cela signifie que jusqu'en 2122, la municipalité a la charge de l'entretien et de la mise en valeur du moulin et de la digue. Elle prend ainsi la suite de l'Association de Moulin qui continuera à en assurer l'animation et les visites. Rappelons que c'est son président, Jean Bulot, qui, dans les années 90, a entrepris avec une poignée de bénévoles la restauration de ce qui n'était plus qu'une ruine.

Aujourd'hui le Moulin de Berno avec sa digue de 300 mètres est le patrimoine le plus visité de l'île et en est devenu l'emblème et la vitrine. Il est donc bien normal que ce soit à la municipalité d'en prendre soin.

La vie des commissions

« SE CULTIVER ET COMMUNIQUER »

Géraldine DAIGREMONT, Fabienne JEAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE

Rencontre avec les associations

Le 20 janvier dernier, 9 associations étaient présentes en mairie pour échanger avec la municipalité sur leurs besoins : ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien, ce que nous pouvons améliorer.

Une bonne partie de la réunion a été consacrée au projet de réfection et de réaménagement de la salle du Gourail : besoins actuels et futurs, surface nécessaire, mobilier, support technique, rangement, stockage etc. Chacun est convié à enrichir cette réflexion afin de concocter un cahier des charges le plus complet et le plus affuté possible et ainsi apporter les réponses les plus appropriées.

Une journée de rangement de la réserve des associations a été organisée le mardi 14 février. Elle a été très efficace.

Expo Buren : appel à service civique

Du 6 mars au 31 octobre, dans le cadre d'un service civique, la municipalité remet en place un service de médiation culturelle.

Conditions :
Avoir entre 18 et 25 ans, 28 heures par semaine.

Missions :
Accueillir et informer le public dans l'Espace Daniel Buren du musée, effectuer des visites commentées sur site à pied comme à vélo, animer des ateliers de pratique plastique (individuels et scolaires) en lien avec l'exposition.

Renseignements et candidature (Cv et lettre de motivation) à déposer avant le 24 février en Mairie auprès de la DGS.

Géraldine Daigremont

« GÉRER ET PRÉVOIR »

Nadège Le ROUX, Daniel LORCY, Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER

Appel à saisonniers

La saison se prépare ! Comme tous les ans la commune a besoin de renfort saisonniers. Les postes à pourvoir sont les suivants :

· Service de rade : un agent à temps plein du 1er juillet au 31 août. Diplôme obligatoire : BACPN ou équivalent. Compétences souhaitées : sens des responsabilités, autonomie, diplomatie et sang-froid.

· Camping municipal : un agent à temps plein du 1er avril au 27 août. Missions : accueil, gestion des réservations, encaissements, ménage. Avoir plus de 18 ans et accepter de loger au camping les jours travaillés. Compétences souhaitées : maitrise de l'informatique, anglais, rigueur, sens de l'accueil.

· Port de Béluré : un agent à temps complet du 1er juillet au 31 août (+ semaine du Golfe et ponts). Missions : accueil des visiteurs et gestion des flux passagers aux départs des bateaux. Compétences souhaitées : sens de l'accueil, dynamisme, autonomie et anglais.

· Musée : un agent d'accueil à temps plein du 1er avril au 29 septembre. Missions : accueil, encaissement. Compétences souhaitées : bonne maitrise de l'informatique, sens du relationnel, rigueur, anglais, sensibilité à l'histoire ou/et à l'art plastique.

· Ménage : un agent à temps partiel, du 1er juillet au 27 août. Organisation du planning possible sur demi-journée. Mission : entretien des bâtiments publics et sanitaires. Compétences : rigueur et sens de l'hygiène.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire, mairie de l'île d'Arz :
- Par courrier : Le Prieuré – 56840 Île d'Arz - ou par mail : dgs@mairie-iledarz.fr avant le 15 mars 2023.

Nadège Le Roux

« PROTÉGER ET INNOVER »

Clément KOUYOUMDJIAN, Nadège LE ROUX, Stéphane BUZENET, Michel DUDON

De l'utilité de piéger les ragondins

Originaire d'Amérique du Sud, le ragondin a été introduit en France afin d'être élevé pour sa fourrure. Avec la fermeture de ces élevages, les animaux ont été relâchés dans la nature.
Or l'absence de prédateurs naturels (caïmans, jaguars…) sur notre territoire fait du ragondin une espèce invasive. Par sa vitesse de reproduction très élevée, les populations de ragondins deviennent rapidement considérables et exercent une pression de compétition importante sur les autres mammifères indigènes, mais aussi sur les berges et les cultures. Sont considérées comme invasives les espèces exotiques qui nuisent à la biodiversité autochtone de par leur nombre.

Parmi elles, en France, on peut nommer la tortue de Floride, le frelon asiatique, l'écrevisse américaine…mais aussi le baccharis, arbuste contre lequel luttent bon nombre d'habitants de l'Ile d'Arz !
En 2019, la Commission européenne a porté le nombre d'espèces exotiques envahissantes à 66 dont 30 espèces animales et 36 espèces végétales.

S'il est plus facile d'arracher un arbuste, il est hélas obligatoire de piéger et d'abattre les ragondins pour contrôler leur nombre. Cette action réglementée, que personne ne fait pour le plaisir, est nécessaire pour la biodiversité.
Plus d'informations sur le site web de l'Office Français de la Biodiversité :

https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes

Projet de reboisement à Brouel

Le groupe de travail s'est réuni sur le terrain pour tracer le périmètre de mise en défens à Brouel. Le dispositif actuel de petit piquets et cordelettes est provisoire, il sera remplacé d'ici quelques semaines par des petits poteaux et du fil de fer, comme évoqué dans le précédent Petit Courrier.

S'il risque de ne pas résister aux lapins de l'Ile d'Arz, particulièrement friands de cordelettes, il permet néanmoins à tous de visualiser les espaces formés par les futurs aménagements.

Un affichage, également provisoire, accompagne cette mise en œuvre pour informer les promeneurs de la démarche. Le tracé à Liouse sera réalisé fin février-début mars.

D'ici la réalisation de l'aménagement définitif, vous pouvez toujours rejoindre le groupe de travail ou lui faire parvenir vos observations et suggestions via l'adresse suivante : secretariat@mairie-iledarz.fr

Clément Kouyoumdjian

« ENTRETENIR & NAVIGUER »

Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER, Michel DUDON, Daniel LORCY

Salle du Gourail : optimisation des performances énergétiques

Le remplacement du système de chauffage du Gourail est en cours. Il consiste à remplacer les quatre climatiseurs par un système de chauffage central à eau alimenté en granulés de bois (pellets). Le système de VMC sera révisé et modernisé avec l'installation d'un capteur de Co^2. L'ensemble de l'éclairage sera remplacé par des LED. Ces améliorations seront bénéfiques pour les utilisateurs du Gourail, et permettront à la commune de mieux maitriser les coûts de fonctionnement, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Camping : de l'eau chaude solaire pour la saison 2023

Dans le même objectif que la salle du Gourail, la chaudière fioul du camping va être remplacée par un système de production d'eau chaude sanitaire alimenté par des panneaux électriques solaires en autoconsommation.
La date d'ouverture du camping sera votée en conseil à la fin du mois. Nous envisageons la date du 7 avril.

Stéphane Buzenet

« HABITER ET HARMONISER »

Michel DUDON, Daniel LORCY, Clément KOUYOUMDJIAN, Géraldine DAIGREMONT

La loi Climat et Résilience et la révision du PLU

Après la loi Grenelle de 2010 et la loi Alur de 2014, voilà une nouvelle loi, pour partie inspirée de la convention citoyenne pour le climat, votée le 22 août 2021. Cette loi a pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique et de renforcer la résilience face aux effets de ce dérèglement.

Pour ne parler que du titre V de la loi, « se loger » articles 148 à 251, nous sommes directement concernés dans le cadre de la révision du PLU. En particulier l'article 191 fixe comme objectif de diviser par deux l'artificialisation des sols sur les dix années allant de 2021 à 2031. L'objectif final est d'aller progressivement vers zéro artificialisation nette (ZAN) des terres agricoles, forestières et naturelles d'ici 2050. La base de calcul prise en considération est celle de la consommation d'espace artificialisés sur la commune entre 2009 et 2021. En ce qui concerne l'Ile d'Arz la surface de terrain consommée depuis 2009 est de 32186 m² soit plus de 3 ha !

Mais si l'objectif national est bien de diviser par deux cette consommation d'ici 2031, ce n'est pas à l'échelle de la commune qu'il faudra faire le calcul mais à l'échelle régionale puis locale que seront faites les répartitions. Par exemple la Bretagne ayant consommé environ 18000 ha en 10 ans, il lui faudra ne pas dépasser une consommation régionale globale de 900 ha par an entre 2021 et 2031.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET de Bretagne), qui est un document de planification stratégique, prospectif et intégrateur, sera chargé de répartir les surfaces à aménager dans les différents Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Et c'est le SCOT qui va répartir dans les communes les surfaces susceptibles d'être aménagées. Le PLU de l'île d'Arz devra donc tenir compte de ces nouvelles règles au plus tard le 22 août 2027.

Que nous restera-t-il comme autorisation territoriale de transformation d'usage de nos terres ? Nous ne le saurons qu'à la veille de la clôture de la révision de notre PLU (vers 2026) mais, d'ores et déjà, il est clair qu'il ne faut pas s'attendre à une grande modification des zonages actuels.

Michel Dudon

ÎLE D'ARZ
DEBOUT ET TENONS

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est le dernier maillon de la chaîne de production des territoires. Il contient à la fois **l'expression du projet politique de la commune** et les règles pour sa mise en œuvre.

Il est calibré pour un pas de temps d'environ **10 ans**. Ses règles sont **opposables aux autorisations d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable, ...).

C'est parce qu'il gère le **droit des sols** que le PLU permet de guider et encadrer l'aménagement et le développement de l'île.

Composition du PLU

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
Il traduit la politique de la commune, ses orientations et ses objectifs.

Le règlement graphique
Il découpe le territoire en zones (agricole, naturelle, urbanisée, à urbaniser...).

Le règlement écrit
Il donne les règles définies selon les projets de la collectivité et applicables à chaque zone.

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
Elles donnent des dispositions spécifiques à certains secteurs ou certaines thématiques de l'aménagement.

Le rapport de présentation
Il présente le territoire, explique le projet et justifie les règles.

Les annexes
Elles apportent des informations complémentaires.

Le cadre réglementaire

Directives européennes
- Natura 2000

Droit national
- Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)
- Grenelle de l'environnement
- loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)
- loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique)
- loi Littoral
- loi Climat et Résilience

Réglementation supra-communale
- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)
- SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT (schéma de Cohérence Territoriale)
Le PLU de l'Île d'Arz doit être compatible avec le SCoT de GMVA (Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) approuvé en 2020.

Au SCOT, l'île fait partie de l'ensemble « Golfe du Morbihan et ses îles », caractérisé comme un « espace sous pression, interface littorale et touristique », composés de milieux naturels et de paysages maritimes « prisés et protégés ».

« Il s'agira ainsi de conforter ces lieux de vie à l'année, leurs particularités et la qualité de leur cadre de vie ».

Pourquoi réviser le PLU ?

La réglementation s'est nettement étoffée et complexifiée depuis 15 ans. Il est donc nécessaire de réviser le PLU pour **intégrer les dernières évolutions** et **adapter le document d'urbanisme de la commune au cadre réglementaire actuel**.

La révision du PLU va être l'occasion d'imaginer l'île à l'horizon 2035 et de définir un nouveau projet de territoire. Les grandes orientations suivantes constituent les principales perspectives de travail :

Accompagner et maîtriser le développement urbain de la commune

Développer un cadre de vie harmonieux
- Viser un équilibre entre développement et préservation
- Faire coexister les multiples usages de l'île et des intérêts parfois contradictoires

Réaliser de nouveaux logements
- Permettre l'accueil de nouvelles familles et le renouvellement des générations

Définir des règles adaptées
- Permettre la réalisation des projets (zone de Kernoël, Penher, du bourg au Douéro, ...)

Favoriser la sobriété foncière
- Privilégier le renouvellement urbain et préserver les terres agricoles et les espaces naturels

Favoriser les activités
- Permettre aux entreprises installées sur l'île et à de nouvelles activités de se développer

Favoriser la rénovation du bâti
- Améliorer la performance énergétique des constructions

Préserver le cadre de vie et l'environnement

Protéger la biodiversité et les paysages de l'île

Permettre le développement d'une agriculture durable

Maîtriser les pollutions et nuisances générées par les activités humaines

Préserver et mettre en valeur les zones archéologiques (Liouse, Penera et Penero)

Considérer Arz dans son ensemble avec son territoire maritime, composé des 8 îles

Calendrier prévisionnel

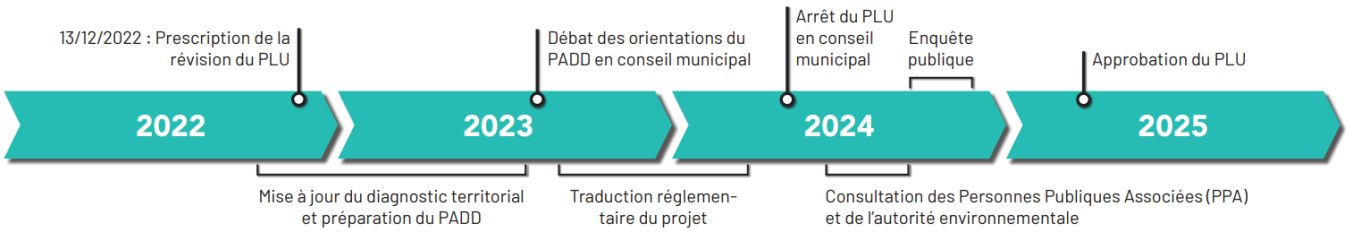

Informez-vous et participez, tout au long de la procédure

Registre en mairie
Consignez vos observations dans un registre mis à disposition en mairie.
Vous pouvez également écrire à : *plu@mairie-iledarz.fr*

Réunion publique
Au moins une réunion publique sera organisée d'ici l'arrêt du PLU, ainsi qu'une permanence en mairie pour vous renseigner individuellement.

Panneaux d'information
Des panneaux d'informations seront installés au fur et à mesure de l'avancée des études, aux moments clés de la procédure.

Articles
Des informations régulières sur l'état d'avancement de la procédure seront publiées dans le Petit Courrier et sur le site internet de la mairie (*www.mairie-iledarz.fr*).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h30 - 12h00

Les rendez-vous

12 FEVRIER
Le ciné du dimanche : La nuit du 12 de Dominik Moll
Au musée à 17h30

19 FEVRIER
Le ciné du dimanche : Whiplash de Damien Chazelle
Au musée à 17h30

26 FEVRIER
Le ciné du dimanche : Le Chêne de Michel Seydoux et Laurent Charbonnier
Au musée à 17h30

28 FEVRIER
Conseil Municipal
Au Gourail à 14h00

12 MARS
Le ciné du dimanche : As Bestas de Rodrigo Sorogoyen
Au musée à 17h30

19 MARS
Le ciné du dimanche : Tori et Lokita de Luc et Jean-Pierre Dardenne
Au musée à 17h30

MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00

AGENCE POSTALE
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE
Mardi 7 mars de 13h30 à 16h00 (salle Greven)
Sur rendez-vous : 02 97 69 52 00
Permanence téléphonique : 7 avril
De 14h00 à 17h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES
Les lundis 20, 27 février

CIPM « MARINS & CAPITAINES
Se référer au site :
http://www.musee-iledarz.com

MEDIATHEQUE MUNICIPALE
Le samedi de 14h00 à 16h00

TY-INFO SERVICES
Médiathèque de 9h45 à 12h45 et de 13h30 à 15h45 tous les 15 jours
Mardi : 21 février, 7 et 21mars
Rendez-vous par téléphone : 06 59 57 59 28

COLLECTE BACS JAUNES
Les mardis 14 et 28 février

EXPOSITION BUREN

Informations et réservations au 07 49 17 78 93 et mediation.buren@gmail.com